

L'UNION MEDICALE DU CANADA.

Revue Medico-chirurgicale paraissant tous les mois.

Rédacteur en Chef:
J. P. ROTTOT, M. D. }

Assistants-Rédacteurs:
{ A DAGENAIS, M. D.
L. J. P. DESROSIERS, M. D.,

Vol. 1.

MAI 1872.

No. 5.

Nos lecteurs se rappellent sans doute que nous avons promis, il y a déjà assez longtemps, de publier le Projet de loi concernant la profession médicale, préparé par l'Association Médicale Canadienne. Il est probable aussi qu'on doit être sur le point de nous accuser de négligence. Voici la raison qui nous a fait retarder l'accomplissement de notre promesse.

Ce Bill de médecine est très long et sa publication dans notre journal, nous mettait dans la nécessité de mettre de côté les communications que nous avons reçues de plusieurs médecins ; pour éviter cela nous avons prié M. le Dr David, secrétaire de l'Association médicale, qui est chargé de publier ce Bill pour la prochaine réunion de la dite assemblée, d'en hâter la publication, tant dans l'intérêt de notre journal que dans celui de toute la profession ; le Dr. David se rendit immédiatement à notre demande, et nous avons aujourd'hui la satisfaction de pouvoir donner à nos abonnés une copie de ce Projet de loi, sans rien retrancher de notre journal.

Comme son titre l'indique ce n'est qu'un Projet, et qui sera loin d'être une loi, même après son adoption par l'Association médicale. Cependant, une fois adopté, ce sera l'expression de l'opinion du corps médical de toute la Puissance, et comme tel, il devra nécessairement mériter la plus sérieuse attention du Gouvernement. Il faut se rappeler que l'association médicale a été formée pour mettre la profession médicale sur